



## Usurpation identite numerique via faux profil internet

-----  
Par nonoport

Bonjour,

J'aimerais savoir si ma plainte serait recevable ou classée sans suite.

Le problème :

- Je viens de découvrir un faux profil utilisant mes initiales et permettant de me reconnaître en faisant des recoupements. Par exemple, imaginons que je m'appelle patrick dupont et que je suis du 27, alors mon pseudo est padu27.
- ce profil a été créé il y a 9-10 mois sur un forum de discussion
- la personne qui se fait passer pour moi (avec le pseudo permettant de me reconnaître) y a publié un seul message, au moment de la création du profil (donc 10 mois environ).
- Dans ce message cette personne indique la société où je travaille ainsi que le département.
- elle indique aussi que j'ai participé à un événement organisé par la société (où nous n'étions pas très nombreux)
- elle critique la société et les partenaires de celle-ci en les diffamant, ainsi que les collègues et les clients en les insultant.
- tous ces éléments, même s'ils ne me nomment pas explicitement permettent de m'identifier
- je passe pour quelqu'un de pourri qui critique tout le monde et les insulte
- c'est un collègue qui m'a informé de ce faux profil et depuis tout le monde est au courant

mes questions :

- si je porte plainte pour usurpation d'identité, étant donné que je ne suis pas nommé, la plainte sera-t-elle traitée quand même ?
- si oui, quelles sont les chances qu'elle soit classée sans suite ?
- le délai de prescription de 3 mois pour diffamation fait que je ne risque plus d'être poursuivi (même s'il ne s'agit pas de moi évidemment), mais il y a quand même un préjudice moral : réputation salie, atteinte à mon honneur etc... : seuls des recoupements pouvant permettre mon identification par mes collègues, cela peut-il néanmoins être pris en compte ?
- quelles sont les preuves que je dois apporter pour prouver que c'est bien moi qui suis visé ? Je n'ai rien à part le pseudo, ma société, mon département et l'événement auquel j'ai participé. Cela suffira-t-il ?
- le fait que cela est été publié il y a presque un an (mais découvert par tous depuis peu seulement) influe-t-il sur le traitement de ma plainte ?

Merci d'avance pour vos réponses.